



Asie centrale

Environnement opérationnel

Les abondantes réserves de pétrole et de gaz de l'Asie centrale expliquent en partie l'importance géopolitique que cette région a acquise à l'ère post-soviétique. Du fait de la situation stratégique de la région, les événements qui s'y déroulent sont appelés à avoir de plus en plus de répercussions sur des pays éloignés. Soucieux d'assurer une plus grande stabilité politique, les États d'Asie centrale sont préoccupés par la sécurité, l'extrémisme religieux et les migrations. En raison de ces préoccupations, on a parfois tendance à privilégier les droits de l'État au détriment des droits de l'individu.

Par le passé, l'Asie centrale était essentiellement une région qui accueillait des réfugiés ; depuis quelque temps, elle engendre des exodes de réfugiés. L'afflux de réfugiés et de demandeurs d'asile en provenance d'États limitrophes a accentué la politisation des questions d'asile.

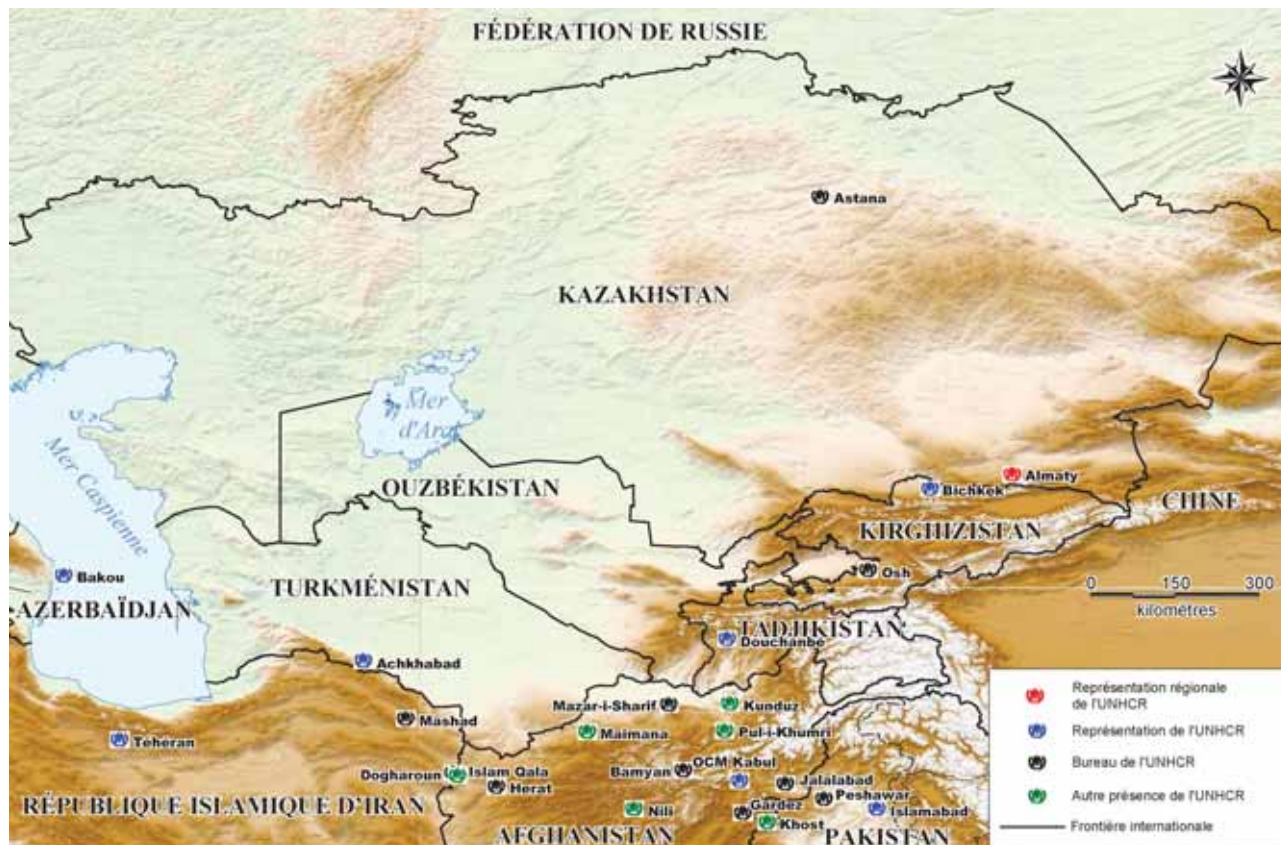
Kazakhstan

Kirghizistan

Ouzbékistan

Tadjikistan

Turkménistan



Malgré une dégradation générale des conditions de protection, l'UNHCR a progressé dans sa quête de solutions durables, en travaillant en étroite collaboration avec les États concernés. La procédure de naturalisation des Tadjiks réfugiés au Kirghizistan et au Turkménistan s'est achevée au début de l'année 2007 et la clause « de cessation » a été appliquée aux réfugiés tadjiks. Les projets de réintégration en faveur des rapatriés tadjiks ont été transférés au PNUD.

Des solutions ont été apportées à la situation d'un certain nombre de populations afghanes réfugiées de longue date dans divers pays, comme le Tadjikistan et le Kazakhstan, grâce au recours stratégique à la réinstallation collective facilitée. L'UNHCR continuera à promouvoir l'intégration sur place des réfugiés afghans qui demeurent en Asie centrale. Le PNUD et l'UNHCR ont conjointement présenté au Gouvernement tadjik un projet destiné à favoriser l'intégration sur place d'un millier de réfugiés afghans.

Stratégie

L'objectif général de l'UNHCR dans la région est de veiller à ce que l'accès à l'asile soit garanti, respecté et maintenu. Il importe en particulier de préserver le principe du non-refoulement. Le Haut Commissariat recherchera d'autres mécanismes de protection, en utilisant la législation et les réglementations relatives à l'immigration, pour venir en aide aux personnes qui ne peuvent bénéficier du statut de réfugié officiel. Il s'efforcera également d'améliorer la situation des apatrides dans la région. À cette fin, les partenariats seront renforcés et mis en œuvre.

Compte tenu de l'instabilité politique, l'UNHCR et ses partenaires actualiseront régulièrement leurs plans d'urgence et maintiendront un niveau de préparation élevé. Comme des solutions durables ont été trouvées pour un grand nombre de réfugiés, le Haut Commissariat s'attachera également à rationaliser ses opérations en réduisant le nombre de ses bureaux dans les pays. L'objectif est de restructurer la présence de l'UNHCR et d'ouvrir un bureau régional à Almaty (Kazakhstan) au début de l'année 2008.

Opérations

L'UNHCR aidera le Gouvernement du **Kazakhstan** à élaborer et à adopter un projet de loi nationale sur les réfugiés. En attendant la mise en place de cette législation, le Haut Commissariat s'emploiera, en coopération avec les autorités, à assurer des normes de protection minimales. Les droits des demandeurs d'asile et des réfugiés seront garantis, dans certains cas au moyen de mécanismes de gestion des mouvements migratoires plus larges. L'UNHCR dispensera, à titre temporaire, une assistance financière et médicale aux familles réfugiées les plus vulnérables. Celles-ci bénéficieront également d'une aide pour accéder aux consultations de dépistage anonyme et gratuit du VIH et du SIDA, aux services de maternité sans risque, aux activités éducatives non institutionnelles, au profit des enfants qui ne sont pas scolarisés dans l'éducation nationale, et aux projets d'activités génératrices de revenus.

Au **Kirghizistan**, les enjeux politiques liés à la présence de populations réfugiées originaires de pays limitrophes,

principalement de l'Ouzbékistan, ont un impact négatif sur les opérations de l'UNHCR. Pour prévenir le refoulement, la délégation s'attachera à améliorer l'accès aux procédures nationales de détermination du statut de réfugié et à promouvoir les droits civils et sociaux des réfugiés, ainsi que leurs droits économiques en appuyant des activités génératrices de revenus.

Pour aider les femmes, la délégation assurera des formations professionnelles et des projets d'appui, visant à prévenir la violence sexuelle et sexiste. Ces programmes sont exécutés dans l'ensemble des communautés réfugiées vivant dans le pays, lesquelles bénéficient également des campagnes d'information et de sensibilisation sur le VIH et le SIDA. L'UNHCR continuera à offrir une aide médicale grâce au système public d'assurance-maladie et à faciliter l'accès à l'enseignement primaire et secondaire.

Le Haut Commissariat encourage également la naturalisation des populations réfugiées, notamment de tous les Afghans demeurés au Kirghizistan. Ses efforts de réduction des cas d'apatridie ont été couronnés de succès : les pouvoirs publics ont autorisé la naturalisation d'apatrides et le Gouvernement met en œuvre la nouvelle loi sur la nationalité avec le concours de l'UNHCR.

En **Ouzbékistan**, des activités de réinstallation ont permis de réduire progressivement le nombre de réfugiés afghans, qui avoisine aujourd'hui le millier. Cependant, l'UNHCR sera contraint, comme précédemment, de recourir aux bons offices du PNUD pour protéger cette population et rechercher des solutions durables à sa situation.

Au **Tadjikistan**, l'UNHCR et d'autres institutions des Nations Unies aideront les autorités à trouver des solutions pour un millier de réfugiés afghans, dont la plupart vivent dans le pays depuis plus de 15 ans. Le Haut Commissariat aidera le Gouvernement à mettre au point un régime d'asile qui respecte pleinement le principe du non-refoulement. Dans cette optique, il aidera à délivrer des documents adéquats aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. En outre, l'UNHCR poursuivra ses efforts pour convaincre les autorités d'aligner la législation applicable sur les normes internationales.

Grâce à des évaluations participatives, la délégation sera mieux à même d'identifier et de prendre en charge les



Jeune rapatriée dans le village de Rohi Naw, district de Vaksh, au Kazakhstan.

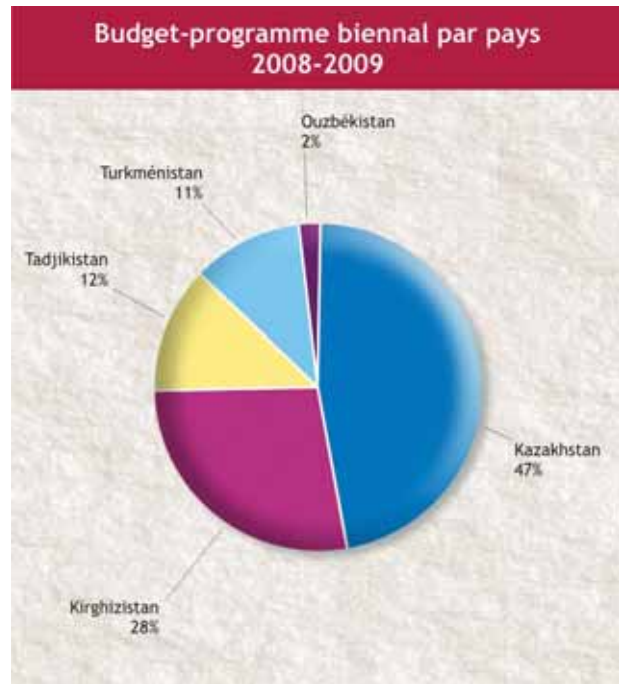
besoins des catégories les plus vulnérables, en particulier ceux des femmes et des enfants. Les critères de genre et d'âge seront intégrés à tous les programmes de l'UNHCR.

La campagne de naturalisation de quelque 10 000 Tadjiks réfugiés au **Turkménistan** ayant été achevée avec succès, le Haut Commissariat entend aider le Gouvernement à mettre en place un régime de protection des réfugiés. Il s'attache à promouvoir l'accès de certaines catégories de réfugiés – réfugiés reconnus d'emblée (*prima facie*) et demeurés dans le pays, réfugiés reconnus à l'issue de procédures individuelles et ayant des liens

familiaux avec le pays – aux procédures de naturalisation du Turkménistan.

L'UNHCR appellera le Turkménistan à s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de la Convention de 1951 sur les réfugiés et encouragera le Gouvernement à assumer ses responsabilités en matière de détermination du statut de réfugié. En outre, la délégation appuiera un projet lancé par les autorités, concernant l'enregistrement et la naturalisation d'une dizaine de milliers de personnes de différentes origines, qui vivent dans une situation de quasi-apatridie.

Moyennant un engagement direct et en partenariat avec des ONG locales, l'UNHCR protégera les personnes relevant de sa compétence du refoulement, des actes d'intimidation, de l'exploitation et de la violence, y compris de la violence sexuelle et sexiste. L'assistance sera offerte en priorité aux réfugiés qui ont des besoins spécifiques. Le Haut Commissariat se consacrera également à des projets en rapport avec la prévention du VIH et du SIDA, l'éducation, les soins de santé et les services communautaires.



Budget (dollars E.-U.)			
Pays	Budget-programme annuel		
	2007	2008	2009
Kazakhstan	1 644 523	2 121 033	2 321 033
Kirghizistan	1 439 904	1 361 170	1 234 196
Ouzbékistan	0	100 000	100 000
Tadjikistan	1 152 957	766 984	407 110
Turkménistan	765 635	520 033	490 180
Total	5 003 019	4 869 220	4 552 519

